



Bien avec moisissure

Par **Pérot family**, le **21/02/2020** à **15:28**

Bonjour

Nous vivons actuellement dans une maison locative depuis 2 ans.

Neuve lors de notre arrivée avec le temps nous nous sommes aperçus que de l'eau s'infiltrait par un des murs extérieurs dont le revêtement n'est pas terminé.

En effet une autre maison mitoyenne devait être construite par le propriétaire et la suite des travaux ont tardé.

Nous avons donc eu suite à de grosse tempête (nous vivons dans le sud) de grosses infiltrations avec l'eau qui s'écoulait dans notre salon par notre suspension électrique (l'eau a suivi les gaines électriques) ce qui a engendré en plus des dégâts matériels de la moisissure qui s'installent et qui s'étend vite grand V. Une déclaration a été faite à mon assureur ainsi qu'auprès du gérant du bien (tout ça par recommandation bien sûr) mais aucun travaux n'ont été mis en œuvre pour nous garantir un mur sain (intérieur comme extérieur)

Que faire maintenant ?

Nous souhaiterions donc partir car la moisissure n'est vraiment pas saine pour nous mais pouvons-nous prétendre à une diminution du préavis ?

En vous remerciant par avance

Cordialement

Famille Pérot